

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de Tombebœuf, convoqué le 10/09/2024, s'est réuni en Mairie le 16 septembre 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Présents : Mmes MOINET I. BADEROT M L. Mrs DAROT.MOINET C. GUFFROY C. NARDI J.C CUNY R.

Excusés :

Absents : M. PEYRAT M. GOLA Théo

Secrétaire de séance : Monsieur Charles GUFFROY

Après signature de la feuille de présence, lecture du dernier compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1) Dispositif « France Ruralité Revitalisation »

Ce dispositif remplace les ex ZRR (Zone de revitalisation Rurale), Tombebœuf fait partie des communes bénéficiaires.

Le dispositif FRR est assorti d'un certain nombre d'aides adossées au zonage.

- Exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés dans la zone
 - o Totale pendant les 5 premières années d'existence puis dégressive pendant les 3 années suivantes.

2) Travaux mairie

Les travaux de la mairie sont pratiquement terminés. Reste l'entourage des fenêtres (maçonnerie) courant octobre.

. La nouvelle téléphonie fibre et la vidéo protection sont installées.

3) Travaux salle des associations

Les reprises de maçonnerie et la peinture des façades seront terminées début octobre. La toiture devra être refaite en 2025 (fuites).

4) TRAVAUX MAM

Nous pouvons obtenir une aide de la MSA pour le changement de la porte d'entrée avec imposte : coût 3 840,78 € TTC (3 200,72 € HT)

Pour cela nous devons prendre une délibération.

(Abstention 0 – contre 0 -pour 7)

DIVERS

- L'aide pour le montage des caméras à la mairie et à l'école ne sera probablement pas versée, les enveloppes n'étant toujours pas arrivées à la Préfecture au 15 septembre 2024.
- Assainissement : les travaux pour la nouvelle station d'épuration devraient débuter en 2025.
- Achat de 20 chaises pour l'école et la cantine (1 225€)
- RELUX : éclairage salle des fêtes pour fin d'année 2024. C'est l'entreprise FAUCHE qui a été retenue par TE 47, pour un coût de 8 236 € TTC.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.